

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-351-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-351
CONCERNANT LES JEUX LIBRES DANS LES RUES**

CONSIDÉRANT l'article 500.2 du *Code de la sécurité routière* permettant à la Ville de prévoir, par règlement, les modalités pour autoriser le jeu libre sur un chemin public sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut favoriser l'activité physique chez les jeunes, de permettre le bon voisinage et de sensibiliser les usagers de la route à la cohabitation sur les chemins publics;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 21 mars 2023, le conseil a adopté son règlement concernant les jeux libres dans les rues et qu'il y a lieu de le modifier afin d'ajouter une rue;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2024, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. L'Annexe A du *Règlement numéro 2023-M-351* est remplacé par l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Frédéric Broué
Président de la séance

Stéphanie Allard
Greffière

Avis de motion :	2024-03-19
Dépôt projet de règlement :	2024-03-19
Adoption du règlement :	
Publication du règlement :	
Entrée en vigueur :	

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce _____

Frédéric Broué
Maire

**Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ANNEXE A

**LISTE DES RUES OÙ UNE ZONE DE JEU LIBRE EST PERMISE
SOUS RÉSERVE DES PROJETS-PILOTES**

Rue Giguère

Rue Marguerite

Terrasse Varin

Croissant du Soleil-Couchant

Chemin Palomino

Rue des Huards

PROJET
Document déposé en séance - Pour consultation seulement